AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-8-66 524620

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 70 - JUILLET 1966 — 29 JUILLET 1966

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES - ACARIOSE : Les éclosions d'une nouvelle génération d'été sont observées, en particulier dans les vignes où la lutte n'a pas été entreprise au printemps contre ce ravageur.

Effectuer un traitement, à l'aide d'un acaricide de contact, à la dose préconisée par le fabricant.

Pour l'acariose, se conformer aux recommandations du fabricant (doses fortes).

MILDIOU : Une application anti-mildiou est recommandée dans les vignes n'ayant pas eu de traitement depuis les 8 - 9 Juillet. Il n'est pas nécessaire d'augmenter les doses hectolitre mais de bien apporter la quantité de matière active à l'hectare.

N.B. - Les vignes traitées suivant la dernière note (vignes présentant du rot brun) n'ont pas besoin d'une nouvelle application.

VERS DE LA GRAPPE : Eudémis : Le vol d'Eudémis se poursuit. Il est recommandé, dans les climats où ce ravageur se manifeste, d'ajouter un insecticide à la bouillie ci-dessus indiquée.

OIDIUM : Si la présence de ce champignon est décelée, effectuer un soufrage poudrage.

ARBRES FRUITIERS

ARAIGNEES ROUGES : Les premières éclosions venant de se produire, intervenir en cas de nécessité, avec un des acaricides cités dans le bulletin n° 68 du 2 Mai.

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Rappel - Continuer la protection pour toutes les plantations ne devant pas être arrachées prochainement.

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DU CHOU : On assiste actuellement à un nouveau vol qui paraît important. Nous conseillons d'effectuer une pulvérisation au pied des récentes ou futures plantations de choux - choux-fleurs - choux de Bruxelles, à raison de 70 à 100 cc de bouillie par plante. On utilisera de préférence un produit à base de Diéthion (30 gr.), de Diazinon (50 gr.), de Bromophos (50 grammes matière active/hectolitre).

MOUCHE DES SEMIS : (Epinards - Mâche) : Chaque année, de nombreux semis sont détruits par cet insecte. Pour éviter de tels dégâts, il suffit d'enrober les graines avec l'un des produits suivants : Pour 10 Kgs de graines : - Lindane - Aldrine (2,5 gr. de matière active) ; Heptachlore (4 gr.) ; Chlordane - Diéthion (5 gr.).

SEPTORIOSE DU CELERI - TEIGNE DU POIREAU : Poursuivre les traitements.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 150